

Licenciement pr cause réelle et sérieuse

Par skunky, le 12/12/2008 à 16:27

bonjour,

je viens de me faire licencier pour cause réelle et sérieuse et a partir d'aujourd'hui je commence mon préavis (que je n'effectue pas) de 2 mois qui ce terminera donc le 12/02/09. ma societé n'existera plus a partir du 01/01/09 pour cause de changement d'employeur, donc deviendra une autre societe. ce qui fait que les employés vont devoir changer de contrat. etant en préavis je me demandais si il ne devrait pas s'arreter au 01/01/09, puisque la societé qui me licencie n'existera plus.

merci de votre aide